

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire : « Nous allons à présent passer au Compte Rendu de la Séance précédente. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Monsieur QUEVAREC. »

Monsieur QUEVAREC : « Oui, nous découvrons que sur la délibération 11, celle où vous avez décidé la rupture des contrats avec la SOTREMA, cette délibération aurait donc été adoptée par 34 voix POUR, 9 ne prennent pas part au vote. Donc, nous découvrons, je vous rappelle que vous aviez mis fin prématurément à un débat, certes long, mais qui était encore en cours et que nous n'avons pas pu exprimer notre vote, ce qui est totalement différent. A ce sujet, je vous ai donc adressé un recours gracieux en date du 4 février, nous sommes le 16 mars, allez-vous me répondre ? »

Le Maire : « Monsieur QUEVAREC, d'abord comme vous venez de le souligner, vous n'avez pas participé au vote parce que c'est bien ce que vous venez de dire et donc et bien si, vous dites que nous sommes sortis de la salle et que nous n'avons pas participé au vote ».

Monsieur QUEVAREC : « Alors écoutez, non. Vous voulez que je redise les quatre lignes que j'ai faites. »

Le Maire : « Dites-le moi, alors. »

Monsieur QUEVAREC : « Je vous rappelle que vous avez mis fin prématurément au débat qui était en cours et que nous n'avons pas pu exprimer notre vote, ce qui est totalement différent. »

Le Maire : « Donc, Monsieur QUEVAREC, deuxième chose, ce n'est pas auprès de moi que vous avez fait un recours gracieux, c'est auprès de Monsieur le Sous-Préfet qui vous a répondu sur ce point pour dire qu'il n'était pas possible de vous donner une suite favorable à cette demande de recours gracieux et je pense donc que vous avez ce courrier du 23 février donc vous l'avez eu largement avant aujourd'hui. »

Monsieur QUEVAREC : « Oui et je vous ai adressé un recours gracieux également en date du 4 février et j'aimerais bien l'avoir lu depuis le 23 février, mais visiblement ce n'est pas le cas. Donc allez-vous me répondre parce que le recours, je vous l'ai adressé aussi à vous, Premier Magistrat de la commune. »

Le Maire : « Monsieur QUEVAREC, j'ai la même position que le Sous-Préfet. »

Monsieur QUEVAREC : « Ecrivez-le s'il vous plaît, n'hésitez-pas. »

Le Maire : « Mais en tout cas je vous le dis aujourd'hui et donc puisque ces débats sont enregistrés, ça a tout à fait la même valeur. Sur ces points, y-a-t-il d'autres commentaires ? Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, sur le même point mais c'est plus un point de forme. Vous avez la police de l'assemblée, je ne veux pas vous rappeler comment ça s'était passé. Mais vous décidez à un moment le vote, je vais rester sur la forme. Vous posez un certain nombre de questions, aucune main ne se lève, je voudrais savoir comment vous pouvez déduire que 34 de vos élus ont voté Pour et 9 n'ont pas pris part au vote, sur la forme. »

Le Maire : « Monsieur JAMMET, je ne suis pas certain que vous étiez encore dans la salle mais comme nous le faisons à chaque délibération. »

Monsieur JAMMET : « Moi, j'en suis certain Monsieur le Maire, je vous ai dit : « on ne vote pas », mais j'étais encore dans la salle et je me suis levé après. »

Le Maire : « Très bien. Je n'ai pas d'autres commentaires à vous faire que ceux que je vous ai déjà faits, c'est-à-dire que nous procédons comme nous procédons à chacune des délibérations de cette assemblée. Nous ne débattons pas, nous validons, nous voyons s'il y a des commentaires sur le Compte Rendu du dernier Conseil Municipal. Y a-t-il d'autres commentaires ? Pas d'autres commentaires ? Alors sur les décisions en application de l'article L 2122-22 du CGCT, Madame THIEFFINE. »

Madame THIEFFINE : « Oui, moi j'ai trois petites questions sur les assurances de la commune dans l'Administration Générale. Est-ce que c'est une assurance globale pour tous les véhicules de la Ville, c'est-à-dire, voitures de fonction, du CTM, de la Police Municipale ? Est-ce qu'on pourrait avoir une liste de tous ces véhicules qui composent cette flotte et puis en l'alliant avec les transports la nouvelle location de deux voitures, de type berline, ça fait environ 10 véhicules loués ? On aimerait savoir combien ça coûte à la Ville, parce que sur 2008, je suppose que vous avez les chiffres, et quelle serait l'estimation pour 2009 et puis pourquoi ce choix d'avoir recours à la location ? Et puis sur un dernier point, le contentieux QUEVAL dans l'Administration Générale, on a remarqué que ce n'est pas le premier contentieux auquel vous êtes confronté avec des employés de la Ville. Apparemment sur ce dossier il y aurait contestations du licenciement et demande d'indemnités. Alors y a-t-il trop au regard de ces nombreux conflits, enfin de plusieurs conflits, y a-t-il trop de pression sur le personnel, avez-vous une explication ? Merci. »

Le Maire : « Bien Madame THIEFFINE sur le... y a-t-il d'autres questions, pardonnez-moi ? Non pas d'autres questions. Sur les questions relatives aux véhicules, on vous répondra par écrit. Sur la première et la deuxième, c'est une question qu'on vous répondrait par écrit, donc ça viendra. Quant à votre troisième question, ça va de soi que s'il y a un contentieux et s'il est indiqué ici, c'est que nous n'avons pas les mêmes positions et vous savez que dans une entreprise d'une entité comme la nôtre, qui doit compter comme 1 200 salariés, ce sont des choses qui arrivent. Voilà, nous allons passer à présent à l'ordre du jour en vous précisant qu'il y a deux rapports supplémentaires et urgents qui ont été inscrits et qui ont été examinés en commission. Cela étant, je vous demande si tout le monde est d'accord pour que ces dossiers soient examinés en Conseil Municipal ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? Donc les points qui concernent l'ensemble immobilier rue Gambetta seront évoqués en fin de Conseil. »